

Zone PIC + Base de Vie + Décharge temporaire du PIC : > Procédures opérationnelles

Responsabilité : L'entreprise ESTRELLA est responsable :

- des opérations de collecte sur site PIC et base de vie ;
- du transport des déchets vers la décharge temporaire ou vers la zone de stockage des déchets industriels ;
- du traitement des déchets industriels vers les filières appropriées ;
- du stockage temporaire pour recyclage des matériaux pouvant être recyclés ;
- de l'exploitation du site de la décharge temporaire.

Supervision et contrôle : Le superviseur est responsable de la bonne réalisation des opérations telles que décrites dans ces procédures.

Assistance et contrôle technique : *(compétences faisant défaut à l'entreprise de construction du site)*

- les opérations qui demandent une expertise technique ou un contrôle de la bonne réalisation des opérations sont :
 - la conception et le contrôle de la mise en œuvre de la géomembrane ;
 - la conception des systèmes de collecte et de traitement des lixiviats ;
 - l'optimisation de la géométrie du site et en particulier des cellules de stockage ORGANIK ;
 - ce contrôle peut être effectué par un conseil extérieur ou le Superviseur et/ou assisté d'un conseil spécifique ;
- les opérations qui demandent une maîtrise spécifique (prélèvements et analyse en laboratoire sont : suivi de la qualité des eaux superficielles en amont et en aval du site, suivi de la qualité des lixiviats.

Zone PIC + Base de Vie

Heures d'opération normales du chantier : 7h00 – 17h00. Horaires administratifs : 7h - 19h.

Instructions liées à la collecte séparative :

- maintien des consignes de tri lors des briefings du matin ;
- les horaires de collecte sont en début d'après-midi après le déjeuner : veiller à ne pas collecter les déchets trop tardivement afin d'éviter les nuisances liées à la présence de déchets alimentaires dans des containers ouverts (odeurs, envols) ;
- chaque station de poubelles doit contenir au moins 2 contenants différents :
 1. pour les résidus alimentaires (matières humides)
 2. pour les matières sèches (plastiques, emballages en polystyrène, conserves, papiers, cartons) ;
- chaque conteneur doit être labélisé clairement et lisiblement :
 - label sur le contenant + par exemple une photo du déchet imprimé sur une affichette plastique,
 - éventuellement un code couleur ;
- proposer suffisamment de conteneurs aux différentes stations en fonction du nombre de travailleurs à proximité, afin d'éviter les envols et les dépôts « en vrac » aux alentours.

Sécurité :

- maintien des règles de sécurité actuelles ;
- rappel des règles de sécurité routière pour l'accès à la décharge.

Latrines :

- proposer des latrines différenciées hommes/femmes dans les zones où des femmes travaillent ;

- adapter la fréquence de relève et nettoyage des latrines en fonction du nombre de travailleurs : un renouvellement journalier pourrait être nécessaire dans les zones de haute fréquentation.

Déchets industriels dangereux et non dangereux : pour rappel, les déchets industriels dangereux et non dangereux sont stockés dans une zone spécifique de la base de vie non clôturée et utilisée pour la maintenance des véhicules utilisés par l'entreprise (la base de vie est elle-même clôturée)

- disposer les batteries sur rétention pour éviter que d'éventuelles fuites ne se propagent dans le milieu sous-terrain (impact possible : pollution métaux lourds) ;
- couvrir les batteries et pneus (prévention lixiviation + insectes) ;
- fûts à installer aussi sur rétention ;
- stocker les pots de peinture vides sur rétention, gérer ce flux comme des déchets dangereux ;
- gérer comme un déchet dangereux les sables souillés d'hydrocarbures dans la fosse d'entretien des véhicules : stockage sur dalle / rétention puis évacuation vers une filière appropriée ;
- les bordereaux de suivi d'envoi des déchets en République Dominicaine doivent également faire l'objet d'un récépissé pour traçabilité ;
- ces récépissés doivent être produits par ESTRELLA et les filières de traitement des déchets dangereux doivent être explicitées.

Décharge temporaire du PIC

Heures d'opération de la décharge temporaire : 7h00 – 17h00

Sécurité :

- trousse de premiers secours nécessaire à l'entrée du site,
- coordonnées du centre de secours le plus proche : zone de bureaux du PIC ;
- fournir des moyens de prévenir rapidement le centre de soin du PIC en cas d'accident (téléphone, talkie-walkie) ;
- interdiction d'accès d'un opérateur à l'intérieur de la zone ORGANIK ;
- fournir des équipements individuels de sécurité appropriés à la tâche à réaliser ;
- interdiction de réaliser des feux dans un périmètre de 100m autour du site ;
- fournir au moins une fontaine à eau.

Véhicules autorisés :

- seuls les camionnettes de transport des déchets sont autorisées à pénétrer sur le site ;
- trafic prévu : 2 camionnettes de 6m³ / jour ;
- expliquer les règles de circulation pour l'accès à la décharge temporaire, avec interdiction de virage à gauche : en cas de manquement au tourne-à-droite en provenance du site, le véhicule doit faire demi-tour dans un espace sécurisé plus loin sur la RN6 (meilleure visibilité), revenir jusqu'au croisement entre la RN6 et l'accès au PIC et repartir à l'accès vers la décharge temporaire.

Déchets admis : déchets ménagers non dangereux

- déchets provenant de la base de vie de la zone de construction du PIC
- déchets provenant du site de construction du PIC
- pas de déchets admis ne provenant pas du PIC ou de la base de vie

- les déchets admissibles doivent avoir subi un tri préalable sur le site PIC ou au niveau de la base de vie, pour séparer à minima les flux des déchets « secs » (plastiques, conserves, polystyrènes, papiers, cartons) et les déchets « humides » (résidus de cuisine, restes alimentaires).

Envols :

- installation de filets anti-envols obliques, avec grillage métallique ou en plastiques rigides, dans le sens des vents dominants c.-à-d. le long des flancs sud et sud-ouest (inutile au nord, à ajuster si les envols continuent) ;
- non indispensable dans la zone organique si un réel tri est réalisé en amont du stockage ;
- indispensable pour les polystyrènes.

Séparation des déchets :

- déchets déjà triés : entreposer dans les zones identifiées selon le type des déchets ;
- déchets non triés : entreposer dans zone temporaire de la chaîne de tri ;
- chaîne de tri : installation d'une chaîne de tri pour éviter tout stockage de matériaux non organique dans le casier ORGANIK (pas de plastiques ni polystyrène ni sacs plastiques d'emballage ni papiers ni cartons)
 - créer une zone dédiée à la chaîne de tri avec une surface en enrobé ou gravier concassé et un auvent mobile ;
 - dépôt des sacs de déchets sur une zone étanche (enrobé) ;
 - disposer les déchets en vrac soit sur un tapis roulant soit sur un plan incliné permettant de faire circuler les déchets ;
 - 3 opérateurs de part de d'autre du plan incliné, au ras le sol ou sur petit rehausseur pour avoir le plan incliné à hauteur de bras ;
 - sélection et piquage des déchets secs recyclables (plastiques, sacs d'emballage...), les déchets organiques fermentescibles sont maintenus sur le plan incliné et dirigés vers la zone de stockage des organiques ;
- zones de déchets triés :
 - existantes : BWA, PLASTIK, SEPTIK, ORGANIK,
 - à créer : POLYSTYRENE, CONSERVES.

Filières de recyclage :

- mise en place de filières pour les conserves en métal (non pris en compte à ce stade), les polystyrènes (en cours), les cartons (non pris en compte à ce stade) ;
- pour les plastiques : une entreprise à Port-au-Prince collecte et recycle les plastiques. Une étude de gisement et de faisabilité devra être effectuée par ESTRELLA ou un tiers expert pour juger de la faisabilité de cette filière ;
- d'une manière générale, la faisabilité des filières de recyclage locales devra être étudiée en détail, par ESTRELLA ou par un tiers expert.

Optimisation des volumes : utilisation d'un compacteur ou presse manuelle ou broyeur pour compacter les déchets et ainsi prolonger la vie du site et la manutention des déchets.

Zone ORGANIK :

- géomembrane à installer en urgence, de caractéristiques :
 - géomembrane PVC, PET ou PEHD 1 mm, voire 2 mm ;
 - pour la mise en œuvre : ancrage nécessaire de la géomembrane pour éviter tout risque de glissement, et aux soudures pour garantir l'étanchéité dans le temps et à l'exploitation. Une coupe de principe devra être proposée par ESTRELLA ou par un tiers expert avant mise en œuvre, pour validation par le Superviseur ;
- étanchéité non nécessaire pour PLASTIK et STERYFOAM, vu les temps de dégradation longs et l'échéance de fin de vie du site en juillet 2012 (à installer en cas de prolongation de durée du site) ;
- collecte et traitement des lixiviats :
 - les drains doivent être installés dans un massif drainant granulaire (> 10⁻⁴ m/s) ;
 - les lixiviats collectés dans les drains sont transférés gravitairement vers un point bas de l'alvéole, puis repris dans un puits de gros diamètre (> 800 mm) par pompage et dirigés dans une fosse par l'intermédiaire de canalisations plastiques (PVC ou PET ou PEHD) ;
 - traitement en 2 étapes :

1. par lagunage pour dégradation aérobie des lixiviats (bassin d'aération peu profond, sans aération forcée) ; contrôle de la qualité des lixiviats dans le bassin d'aération ;
2. réinjection possible dans la fosse septique, sous réserve qu'il n'y ait pas de plastiques, pas de polystyrènes, pas de solvants, uniquement des fermentescibles.

Couverture quotidienne des déchets de la zone ORGANIK : terre ou bâche plastique rigide lestée avec des sacs de terre ou de sable.

Fossés périphériques : réalisation de fossés périphériques peu profonds (1 m) en pleine fouille pour le dévoiement des eaux superficielles en amont du site, point de sortie en point bas topographique du site (un relevé topographique du site pourra s'avérer nécessaire).

Nettoyage du site : en cas d'envols, nettoyage quotidien nécessaire.

Clôture : mettre en place un grillage métallique pour éviter les intrusions et vols. La présence d'un garde de nuit devra être envisagée.